

## Personne âgée et dépenses exagérées

Le témoignage de ce consommateur est consternant. Il explique que son père, âgé de 93 ans, a cru aux promesses publicitaires reçues dans sa boîte aux lettres.

C'est ainsi que, pour la période du 15 mars au 27 juillet 2019, il a dépensé la somme de 2 317,68 € en commandes multiples pour bénéficier des gains annoncés. De plus, la relance téléphonique vient le plus souvent conforter l'impact du message publicitaire.

Détail des sommes dépensées :

- ⇒ 17 chèques à DÉLICES D'ANNIE pour un montant total de 384,10 € ;
- ⇒ 15 chèques à TVD SANTÉ pour 373,05 € ;
- ⇒ 13 chèques à NOTRE VIE GOURMANDE pour 251,42 € ;
- ⇒ 12 chèques à DÉLICES ET GOURMANDISES pour 248,45 € ;
- ⇒ 8 chèques à VITAL BEAUTY pour 238,35 € ;
- ⇒ 9 chèques à CCE pour 230,80 € ;
- ⇒ 10 chèques à DÉLICES DE TANTINE pour 178,89 € ;
- ⇒ 6 chèques à NOTRE VIE pour 127,14 € ;
- ⇒ 6 chèques à BIOTONIC pour 121,84 € ;
- ⇒ 4 chèques à LE COIN DES DÉLICES pour 72,20 € ;
- ⇒ 3 chèques à VIVIANE FRANCE pour 63,59 € ;
- ⇒ 1 chèque à NATUR'SANTÉ pour 37,85 €.

Toutes ces enseignes, à l'exception du CCE, dépendent de trois groupes : **MERRIOS, NEW STEFAL HOLDING et BIOVAD.**

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)